



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2026 à 19 h 00 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

1.0 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 06 par madame Nancy St-Pierre.

Madame Nancy Boudreault, adjointe administrative assiste à la séance.

2.0 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire et renoncent à l'avis de convocation.

Un document de renonciation à l'avis de convocation, signé par les membres du conseil, est déposé et joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

17-03-2026

3.0 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ DE Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

4.0 - AVIS DE MOTION & RÉSOLUTIONS

18-03-2026

4.1 Résolution d'appui - Demande d'autorisation d'un citoyen afin d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 5 170 569 d'une superficie de 592,26

Demande d'autorisation d'un citoyen afin d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot 5 170 569 d'une superficie de 592,26 mètres carrés du cadastre du Québec

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par # matricule : 7177 24 0241 00 0000 visant à acquérir une partie du lot 5 170 569 d'une superficie de 592,26 mètres carrés du cadastre du Québec dans le but de pouvoir construire une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet vise à agrandir la superficie de la propriété du demandeur et rendre conforme le rejet des eaux usées du lot 5 170 771 dont la superficie actuelle de 776,1 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une superficie de 592,26 mètres carrés provenant du lot 5 170 569 permettra d'avoir une installation septique conforme à la réglementation provinciale en vigueur;

ATTENDU QUE l'agrandissement du terrain résidentiel ne vient pas nuire à l'activité agricole pratiquée sur le lot 5 170 569 visé par la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Ouellet,

APPUYÉ PAR Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska:

Appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour acquérir une superficie de terrain permettant de régulariser et rendre conforme ses installations sanitaires;

Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale sous réserve du respect des distances exigées;

Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

19-03-2026

4.2 Résolution Fête nationale 2026 - Demande SNEQ

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec constitue un moment privilégié pour célébrer la culture, l'identité et la fierté québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite organiser des célébrations rassembleuses pour souligner la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces activités favoriseront la participation citoyenne et la mise en valeur de la culture québécoise ainsi que des talents locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ) est mandatée pour soutenir l'organisation des célébrations de la Fête nationale du Québec dans la région, dans le cadre d'un programme financé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet

ET APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ) au montant de 3 933 \$ dans le cadre du programme de soutien aux célébrations de la Fête nationale du Québec 2026, programme financé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ET QUE Francine Anne Lincourt soit autorisée à signer et transmettre tous les documents requis dans le cadre de cette demande.

20-03-2026

4.3 Demande de commandite – Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska – Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska organise les festivités de la Fête nationale du Québec afin de rassembler la population autour d'activités culturelles et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de cette activité comprend notamment la prestation d'un groupe musical, des activités pour les enfants ainsi que différentes activités festives destinées à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite solliciter l'appui financier de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska afin de contribuer à défrayer une partie des coûts liés à la prestation du groupe musical;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Bélanger

APPUYÉ PAR Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de commandite auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec pour un montant de 750 \$;

ET QUE Francine Anne Lincourt soit autorisée à préparer, signer et transmettre tous les documents nécessaires à cette demande.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 16 mars 2026.

21-03-2026

4.4 Participation au Mois de l'arbre et des forêts 2026 - Projet – Les petits gardiens des arbres

CONSIDÉRANT QUE le Mois de l'arbre et des forêts est une initiative visant à sensibiliser la population à l'importance des arbres et de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les initiatives favorisant la protection de l'environnement et le verdissement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite organiser une activité éducative destinée aux enfants du village et procéder à une distribution gratuite de plants d'arbres à la population;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera réalisée au cours du mois de mai dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Claude Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska participe à l'édition 2026 du Mois de l'arbre et des forêts;

QUE la municipalité dépose une demande afin d'obtenir des plants d'arbres qui seront distribués gratuitement aux citoyens dans le cadre d'une activité éducative réalisée avec les enfants du village au cours du mois de mai;

ET QUE Madame Francine Anne Lincourt soit autorisée à compléter et transmettre la demande de participation au programme.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 16 mars 2026.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Document de renonciation à l'avis de convocation signé par les membres du conseil (Annexe A)

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

22-03-2026

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Heure : 19 h 15

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier